

Génie génétique : le CRII-GEN veille au grain

Le Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique (CRII-GEN) s'est donné pour mission de poser les bonnes questions sur les utilisations du génie génétique, que ce soit au niveau de la santé (humaine et animale), de l'environnement, ou de leurs impacts socio-économiques. Il entend rechercher, obtenir et faire connaître les réponses à ces questions, et aussi intervenir sur les plans juridique et technique. Il peut également répondre à des demandes de citoyens, d'associations, de syndicats, de collectivités locales, éventuellement sous forme de prestation de services (facturées, à prix coûtant, si des analyses sont nécessaires, car ses moyens financiers sont limités). Il tient à ce qu'aucun de ses membres n'ait d'intérêt personnel au développement des OGM ; Corinne Lepage (sa présidente), Gilles-Eric Séralini (président de son Conseil scientifique), Jean-Marie Pelt et le groupe Carrefour sont à l'origine de sa création, le groupe de grande distribution étant sa plus grosse source de subventions.

Dix propositions

Le 30 mai dernier, en pleine " crise du colza transgénique ", le CRII-GEN a tenu un premier colloque, ouvert à ses adhérents et à la presse. Corinne Lepage et Gilles-Eric Séralini ont présenté, en les commentant, les dix propositions du CRII-GEN, destinées à faire évoluer le dossier des OGM. Elles définissent les conditions dans lesquelles les OGM pourraient être développés selon le CRII-GEN, et sont brièvement résumées dans l'encadré ci-après.

Pour G.-E. Séralini, si les conclusions de la première Conférence de citoyens avaient été suivies, certains problèmes actuels auraient été évités. D'après son analyse des réunions récentes de la Commission du génie biomoléculaire (CGB, instance consultative chargée d'analyser les risques environnementaux dans les demandes relatives aux disséminations d'OGM), ce sont généralement les membres les plus impliqués dans le développement des biotechnologies qui prennent part aux décisions et les évaluations sont souvent réalisées par un même expert, " au meilleur des intérêts d'une corporation ".

Des risques alimentaires mal évalués

En ce qui concerne l'analyse des aspects alimentaires des demandes d'autorisation d'OGM, réalisée par l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), G.-E. Séralini, qui a eu accès aux avis rendus par cette agence, rapporte qu'ils ont tous pour conclusion le manque d'étude des risques. C'est la raison pour laquelle le CRII-GEN insiste particulièrement sur sa troisième proposition de la partie " mesures techniques " (voir encadré). Il demande que de vrais tests de nutrition de mammifères soient réalisés, et que l'on ne se contente pas d'expériences anecdotiques, réduites au suivi du poids de quelques animaux. L'énorme manque de connaissances des bactéries du tube digestif, et plus encore de celles du sol, a été souligné.

Des plantes « pesticides »

L'essentiel (voire la totalité en Europe) des OGM agricoles actuellement commercialisés sont des plantes résistantes à un herbicide ou des plantes " insecticides ". Le risque de développement de phénomènes de résistance aux herbicides semble démontré : un colza OGM résistant, par croisements naturels, à trois herbicides a été observé au Canada. Dans ce pays (l'un des tout premiers cultivateurs d'OGM), la consommation d'herbicides a fortement augmenté ces dernières années, parallèlement à l'extension des cultures de plantes tolérantes à ces substances. Quant aux Etats-Unis, autre pays où les surfaces cultivées " en OGM " sont très importantes, le fort recours aux semences " Bt " (plantes synthétisant une forme de la toxine de *Bacillus thuringiensis*, qui tue des larves d'insectes comme la pyrale) n'a pas conduit à une économie d'insecticides (bilan réalisé par G.-E. Séralini, et consultable sur le site du CRII-GEN : http://www.crii-gen.org/m_fs_k.htm). Pour François Lucas (Coordination rurale), participant au colloque, ces plantes transgéniques exacerbent les travers de l'agriculture spécialisée : la pyrale est un problème de monocultures, lié à l'abandon des assolements. D'après G.-E. Séralini, les OGM " de dernière génération " (plantes à qualité nutritionnelle modifiée par exemple) ne seront que des produits de luxe, destinés à promouvoir les OGM " à pesticides ".

Question de seuils

La question des seuils d'OGM admissibles dans les aliments, et plus encore dans les semences, a mobilisé une bonne partie des discussions. Les ingrédients issus de cultures OGM sont tellement répandus que l'exigence du "zéro OGM" apparaît totalement irréaliste (et même "pousse au crime"); un seuil trop bas pourrait faire basculer le coût des contrôles au profit des produits issus d'OGM. Le seuil de 1 % pour les produits alimentaires devrait permettre de faire diminuer les taux d'OGM (les directives et règlements européens, dont le dernier est entré en vigueur en avril 2000, imposent un étiquetage indiquant la présence d'un composant "OGM" si son taux dépasse 1 % dans les aliments... en principe). Pour ce qui est des semences, le problème est plus complexe. Il n'existe pas de texte précisant un seuil à partir duquel la mention de la présence de graines OGM serait obligatoire, et la législation européenne est actuellement en discussion. La contamination de cultures de colza conventionnelles par des graines OGM, qui défrayait la chronique fin mai, n'était en rien surprenante pour les intervenants. De même, les contaminations révélées plus récemment (maïs à destination alimentaire en juin et soja semence début août) étaient prévisibles. En effet, beaucoup de semences de ces trois espèces sont importées d'Amérique de Nord, où environ le quart à la moitié des surfaces consacrées à ces cultures sont ensemencées en variétés OGM; de plus, les plantes hybrides (maïs notamment) sont particulièrement vulnérables aux contaminations. René Louail (Confédération paysanne) et F. Lucas ont souligné combien les agriculteurs peuvent se trouver dépendants de ce que cultivent leurs voisins : comment garantir que du pollen de plantes OGM ne viendra pas contaminer leurs cultures ? Ils ne savent pas nécessairement ce qui pousse dans les champs proches des leurs. Trois maïs OGM sont actuellement autorisés à la culture commerciale en France, et pour ce qui est des cultures expérimentales, les lieux précis des essais relèvent du secret d'Etat, en dépit de la directive européenne 90-220 qui mentionne la consultation du public. La plus grande partie du territoire français étant concernée par les essais d'OGM, C. Lepage a évoqué l'éventualité d'une volonté de dissémination, visant à mettre les citoyens devant un fait accompli... Toujours est-il que les spécialistes présents s'accor-

daient à trouver beaucoup trop élevé un seuil de 1 % dans le cas des semences car, contrairement aux aliments, elles se multiplient, certaines pouvant éventuellement se révéler envahissantes. Ils ont proposé un seuil de 0,5 % pour commencer, ce seuil devant être réduit par la suite.

Vers quelles réglementations ?

Quelle va être l'évolution de la législation européenne et des décisions gouvernementales ? Le moratoire français sur la culture de colza destiné à la mise sur le marché, qui expire en novembre prochain, sera-t-il reconduit ? Gouvernements et parlementaires se trouvent pris entre la "peur de l'électeur" (selon un sondage tout récent, près des trois-quarts des Français se disent inquiets au sujet des OGM alimentaires ; *Libération*, 3 août 2000) et la pression des industriels commercialisant des OGM. Paul Lannoye (Député européen, Vert, Belgique), membre du Conseil d'administration du CRII-GEN, a dit dans quelles conditions avait été votés les textes relatifs aux disséminations d'OGM en avril dernier à Strasbourg. En agitant la fuite des cerveaux et des capitaux vers les Etats-Unis, le lobby Europa Bio (qui regroupe les principales entreprises européennes de biotechnologies) a fait pression sur les parlementaires européens, conduisant entre autre à exonérer les industriels de leur responsabilité civile (la majorité des députés présents a voté pour la responsabilité, mais il aurait fallu une trentaine de voix supplémentaires pour arriver à la majorité absolue -314 voix). Parallèlement, G.-E. Seralini a évoqué le problème des scientifiques qui sont contre un texte dans le couloir... mais qui au moment décisif votent pour. Enfin, C. Lepage a souligné que le système juridique est extrêmement difficile à faire fonctionner ; le vote d'un texte est loin d'être suffisant : ses conditions et ses délais d'applications sont aussi très importants pour qu'il puisse être opérationnel.

Catherine Pouzat

Coordonnées du CRII-GEN
40 rue Monceau, 75008 Paris
e-mail : criigen@ibba.unicaen.fr
site internet : <http://www.crii-gen.org>

RÉSUMÉ DES DIX PROPOSITIONS DU CRII-GEN POUR FAIRE ÉVOLUER LE DOSSIER OGM

“Afin que l’Europe et la démocratie ne demeurent pas bloquées, avec des ennuis inextricables, et avancent sur le dossier des OGM agricoles”, le CRII-GEN propose les 10 résolutions suivantes.

I. TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE

1) Instauration d’un serment d’Hippocrate adapté pour les biologistes et les généticiens
Il est proposé en raison des liens grandissants entre les chercheurs du secteur public et l’industrie, afin qu’il n’y ait pas de confusion entre intérêts public et privés dans la recherche, que l’évaluation des applications de la recherche soit plus indépendante et que les chercheurs s’interrogent sur les conséquences sociales de leurs travaux.

2) Poursuite des conférences de citoyens sur les OGM, et ouverture au public et à la presse des débats dans les commissions gouvernementales OGM

3) Mise sur Internet des éléments des dossiers d’expérimentation et de demandes de commercialisation des OGM

Les buts recherchés et la mise à jour des contrôles seraient en ligne, tout en respectant le secret industriel.

4) Saluant la création future d’une agence étudiant la sécurité sanitaire environnementale (AFSSE), le CRII-GEN demande à ce qu’elle soit européenne et offre un cadre pour l’étude des effets des OGM.

5) Le CRII-GEN réclame que l’AFSSA rende publics sans délai tous ses avis *in extenso* sur l’aspect sanitaire des OGM agricoles, pour la consommation humaine et animale.

II. MESURES TECHNIQUES

1) Homologation de méthodes pour assurer les dosages des OGM et leur étiquetage

2) Création d’un logo OGM, afin que l’identification des produits issus d’OGM puisse se faire clairement

3) Le protocole des tests imposés pour commercialiser les OGM doit être mieux discuté, validé et contrôlé par la recherche publique. Il faut que le principe de l’équivalence en substance, réductionniste, perde sa primauté ; l’AFSSA doit réfléchir à standardiser et imposer des tests de nutrition de mammifères avec les OGM.

4) 99 % des OGM actuels produisent des insecticides ou absorbent des désherbants ; ces plantes à pesticides devraient logiquement être homologuées comme des pesticides, avec des tests sur mammifères.

5) Enfin, le CRII-GEN demande un moratoire général et européen sur les OGM agricoles, au niveau commercial.

Le texte intégral est consultable sur internet :

http://www.crii-gen.org/moyen_action/m_moyen_resol.htm;

Le texte d’une pétition appelant à plus de transparence, de démocratie, et au moratoire est à l’adresse : http://www.crii-gen.org/moyen_action/m_moyen_peti.htm